



*Assemblée Nationale*

*La Présidente*

DECISION N° ~~004~~ /CAB/PIAN/JML/2019 DU ~~15~~ AOÛT 2019 PORTANT  
CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE EN SESSION  
EXTRAORDINAIRE

*Le Président de l'Assemblée nationale,*

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Constitution du 18 février 2006, spécialement ses articles 100, 111, 112 et 116 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, spécialement ses articles 25, 32, 33, 34 point 6, et 65;

Vu le Procès-verbal n°016/AN/SE/JANVIER/2019 de la séance plénière du 24 avril 2019 consacrée à l'élection et à l'installation des Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

A la demande du Président de la République par sa lettre du 13 août 2019;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Le Bureau de l'Assemblée nationale entendu au cours de sa réunion du 14 août 2019 ;

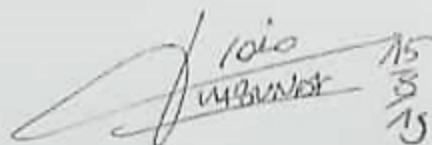
*[Signature]*  
15/8  
/P

**DECIDE :**

- Article 1<sup>er</sup>** : L'Assemblée nationale est convoquée en Session extraordinaire du 19 août au 07 septembre 2019.
- Article 2** : L'ordre du jour de la Session extraordinaire comporte les points ci-après :
1. Validation des pouvoirs ;
  2. Audition du programme et investiture du Gouvernement.
- Article 3** : La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **15 AOUT 2019**

**Jeanine MABUNDA LIOKO**



Handwritten signature of Jeanine Mabunda Lioko, with the name 'LIOKO MABUNDA' written in cursive and the date '15/8/19' written vertically to the right.